

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 5 octobre 2021, à 19 h**

**Exceptionnellement tenue à huis-clos
par Vidéoconférence**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 septembre 2021, à 19 h

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DE DOCUMENTS

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281027

De signifier le grand intérêt de l'arrondissement de reconduire le projet de la navette fluviale qui relie le Vieux-Port à Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022 auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Ministère des transports du Québec (MTQ) et de proposer un service d'avril à octobre en offrant un horaire prolongé pour répondre aux besoins des travailleurs.

12.02 Accord de principe / Mandat spécial

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281028

Autoriser Monsieur Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à signer une lettre d'engagement auprès du Ministère des Transports pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

12.03 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CM Direction du développement du territoire et études techniques - 1216183014

Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1216183015

Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les entreprises Daniel Robert inc. le contrat pour des travaux d'aménagement du parc Honoré-Primeau, au prix de sa soumission, soit au montant de 774 799,28 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense de 846 783,22 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-08 (5 soumissionnaires)

20.02 Contrat de services professionnels

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1216183016

Octroyer à l'entreprise Urbex construction, un contrat de gré à gré pour la plantation d'arbres et d'arbustes dans le boisé du parc Don Bosco pour 2021-2022, au montant de 78,183 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense 82,092.15 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Contrat gré à gré numéro PARC.SP21-19 (1 soumissionnaire)

20.03 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics – 1218274004

Autorisation de ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro IMM21-15 pour l'exécution de travaux de reprofilage du talus existant, fourniture et pose de plaques de gazon à l'intérieur des limites du chalet du parc Armand-Bombardier

20.04 Contrat de services professionnels

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1214281026

Conclusion d'un contrat-cadre pour des services professionnels en conception et surveillance pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une dépense maximale de 2 071 759,59 \$ taxes incluses. Approbation de projets de convention avec la firme IGM AXIOM inc. pour un montant de 1 306 895,30 \$ taxes incluses et la firme FNX-INNOV inc. pour un montant de 764 864,29 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING.SP21-08 (5 soumissionnaires)

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1216616005

Octroi de deux contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du projet d'insertion socio-professionnelle auprès des jeunes, soit un montant maximum de 5 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies et un montant maximum de 5 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est, pour la période d'octobre 2021 à avril 2022. Approbation des conventions de contribution financière à cet effet.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1211163002

Accorder un soutien financier de 27 977 \$ à la Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la réalisation de la stratégie d'intervention aux habitations Bellerive, pour la période du 6 octobre 2021 au 30 juin 2022. Approuver un projet de convention, autoriser les dépenses et les virements de crédits nécessaires à cet effet.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1216616004

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 369 \$, à l'organisme Don Bosco Youth leadership Centre (DBYLC), dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans. Approuver le projet de convention à cet effet.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1212468009

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'août 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 31 juillet au 27 août 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'août 2021.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1214939001

Autoriser d'une dépense de 69 210,35 \$, taxes incluses, pour l'achat de luminaires au parc de la Polyvalente Pointe-aux-Trembles et autoriser une dépense de 15 000 \$, non taxable, pour mandater la Division du marquage et de la signalisation (EESM) de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à procéder à l'installation des luminaires. Autorisation par le PDI, un montant de 69 210,35 \$ taxes incluses et autorisation de l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 15 000,00 \$ et approbation des virements de crédit à cette fin.

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1217960009

Présentation des résultats financiers au 31 août 2021, projetés au 31 décembre 2021, et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2021 comparé avec le 31 août 2020, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

30.04 Budget – Autorisation de dépenses

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1213997008

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Groupe Folklorique Abruzzese Âge d'Or de Rivière-des-Prairies pour l'organisation de ses activités.

40 – Réglementation

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

40.01 Rapport de consultation publique

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat de bonne tenue de la consultation écrite tenue du 15 au 30 septembre 2021 concernant le premier projet du règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulée « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

ADOPTION

40.02 Règlement - Adoption

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* – 1215270013

Adoption du règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

ORDONNANCE

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* – 1213163002 -
ADDENDA

Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

PIIA

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1213469017

Demande d'amendement de la résolution CA21 30 09 0287 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 septembre 2021, afin de modifier, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), du plan à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 6 357 327 - District de Pointe-aux-Trembles.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1214281027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De signifier le grand intérêt de l'arrondissement de reconduire le projet de la navette fluviale qui relie le Vieux-Port à Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022 auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Ministère des transports du Québec (MTQ) et de proposer un service d'avril à octobre en offrant un horaire prolongé pour répondre aux besoins des travailleurs.

Considérant que le projet de navette fluviale fait partie des grandes orientations de l'arrondissement, comme le reflètent la *Planification stratégique 2021-2031*, le *Plan local de déplacement 2018-2023 (PLD)* et le *Plan local de développement durable 2018-2020* ;

Considérant que l'offre actuelle de transport collectif n'est pas suffisante pour constituer une alternative intéressante à l'usage de l'auto pour les déplacements vers le centre-ville;

Considérant que ce projet rejoint les objectifs de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles;

Considérant que ce projet suscite un engouement auprès des citoyens et des organismes;

Il est recommandé:

De signifier le grand intérêt de l'arrondissement de reconduire le projet de la navette fluviale qui relie le Vieux-Port à Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022 et de proposer un service du début avril à la fin octobre en offrant un horaire prolongé pour répondre aux besoins des travailleurs auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Ministère des transports du Québec (MTQ).

De signifier au Ministère des transports du Québec le souhait de l'Arrondissement de voir se pérenniser le service de navette fluviale à partir du quai de Pointe-aux-Trembles pour que ce dernier devienne une offre permanente de transport collectif

durant la période avril-octobre annuellement.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-28 11:03

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De signifier le grand intérêt de l'arrondissement de reconduire le projet de la navette fluviale qui relie le Vieux-Port à Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022 auprès de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Ministère des transports du Québec (MTQ) et de proposer un service d'avril à octobre en offrant un horaire prolongé pour répondre aux besoins des travailleurs.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la continuité des objectifs du *Plan local de déplacement 2018-2023 (PLD)* d'ajuster l'offre en transports collectif en implantant un service de navette fluviale, l'arrondissement désire reconduire le projet de la navette fluviale pour la saison estivale 2022. Ce projet offre un accès direct et rapide au cœur de la métropole, un réel potentiel pour une alternative à l'auto. Présentement, la seule alternative à l'auto pour se rendre de l'extrémité est de l'île au centre-ville est un long trajet en transport en commun qui implique quelques transferts. Par ailleurs, la navette fluviale s'imbrique dans les objectifs de revitalisation du Vieux Pointe-aux-Trembles et de la revalorisation de l'espace public «Place du Village», ce qui permet d'accroître le potentiel récréotouristique de l'arrondissement, tout en contribuant à consolider le développement de l'est de Montréal.

Suite au succès du projet en 2019, celui-ci a été reconduit en 2021 par l'ARTM (reconduction qui était prévue en 2020, mais qui a été repoussée due à la pandémie). Une entrevue réalisée avec Navark par le Journal de Montréal au début du mois d'août 2021, démontre à nouveau le succès de la navette fluviale qui affiche "quasiment toujours complet cet été". La compagnie Navark prévoit même de mettre en service un bateau qui pourra transporter le double de passagers. Selon l'ARTM, le service de navette aurait transporté près de 37 000 passagers cet été, des chiffres au-delà de leur espérance.

Avec l'engouement que suscite ce projet, L'arrondissement se prévaut de déposer une demande de reconduction du projet pour la saison 2022 auprès de l'ARTM et demande au Gouvernement du Québec, via son Ministère des Transports, de considérer la possibilité de pérenniser pour les prochaines années comme une véritable option de transport collectif sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il est donc souhaitable que l'Arrondissement se positionne en adoptant une résolution visant à officialiser la demande de reconduction et de bonification du projet auprès de l'ARTM et du Ministère des transports du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2194281004 (décision déléguée): D'octroyer un contrat de gré à gré à la compagnie Les Entreprises Daniel Robert inc., au prix de sa proposition, soit au montant de 41 333,51 \$, incluant les taxes, pour l'aménagement de stationnements temporaires voitures et vélos dans le cadre de la navette fluviale Vieux-Pointe-aux-Trembles/Vieux-Port de Montréal, conformément aux documents contractuels numéro RP-PARC19-25 (2 propositions de prix); CA21 30 06 0164 - 1212468006 : D'adopter la Planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

En raison du succès de la navette fluviale, l'arrondissement souhaiterait non seulement reconduire le projet en 2022, mais aimerait également pouvoir mettre à l'essai une saison complète, soit du début avril à la fin octobre. De plus, afin que la navette fluviale soit une réelle option alternative de mode de transport collectif, telle qu'envisagée dans le PLD, il est souhaitable que l'horaire proposée accommode les travailleurs durant la semaine. Cette demande a aussi été exprimée par des organismes locaux.

JUSTIFICATION

Le projet de navette fluviale fait également l'objet de plusieurs plans de l'arrondissement, dont la *Planification stratégique 2021-2031*, le *Plan local de déplacement 2018-2023 (PLD)* et le *Plan local de développement durable 2018-2020*.
Planification stratégique 2021-2031 RDP-PAT

Orientation 3 - Faciliter et sécuriser les déplacements sur le territoire.

3.1 - Rehausser la desserte en transport collectif.

3.1.1 - Favoriser le déploiement des navettes fluviales.

Plan local de déplacement 2018-2023 (PLD)

Axe 1 : Transport collectif et actif

Fiche action : TCA-O2

Plan local de développement durable 2018-2020

Action1 - Augmenter la part modale des déplacements en transport en commun

Cible 2020 : Maintenir le service de navettes et autre projet pilote vers le Vieux-Port (Centre-Ville)

Action 2 - Électrifier et optimiser les transports montréalais

Analyser et appliquer certaines recommandations pour la mise en place d'une navette fluviale vers le centre-ville

En effet, le renouvellement du projet, en prolongeant la saison et l'horaire de service, nous permettrait d'atteindre les objectifs identifiés dans les plans de l'arrondissement.

L'ARTM a démontré une volonté d'adapter le service aux besoins des citoyens en instaurant des initiatives, comme la compatibilité de la carte Opus qui facilite les déplacements pour les usagers et la mise en place d'achat de billets en ligne qui permet de réserver une place au sein du bateau.

Cette résolution d'appui permettra au Bureau de projets d'évoquer auprès de l'ARTM la volonté de l'arrondissement de poursuivre le projet et de bonifier l'offre de service offerte aux citoyens. Tout en soulignant les besoins exprimés par les usagers.

L'administration municipale veillera par la suite à transmettre clairement la position des

membres du CA auprès de l'Autorité afin que le service puisse être bonifié dès l'an prochain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en s'inscrivant dans l'orientation de la transition écologique par un engagement à la réduction des émissions de GES (1), et par une diversification de l'offre de transport collectif en fournissant une option de mobilité durable (3).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- CA 5 octobre 2021: Octroi de la résolution d'appui
 - Une copie conforme de la résolution d'appui sera transmise à l'ARTM

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 22 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Esther TREMBLAY
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-20

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1214281028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à signer une lettre d'engagement auprès du Ministère des Transports pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

Il est recommandé,
D'autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à signer une lettre d'engagement auprès du Ministère des Transports pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-27 15:32

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à signer une lettre d'engagement auprès du Ministère des Transports pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière administré par le ministère des Transports, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a déposé quatre demandes pour le financement de divers projets visant l'amélioration de la sécurité des déplacements. Le ministère des Transports a répondu favorablement aux demandes de l'arrondissement et a octroyé une aide financière d'un montant maximal 313 204 \$ pour la réalisation des projets suivants:

1. Aménagement d'un passage pour personnes sur la 52e Avenue;
2. Aménagement des trottoirs autour du parc Yves-Thériault;
3. Construction de vingt dos d'âne allongés en enrobé bitumineux;
4. Achat et installation de dix radars pédagogiques.

Le ministère des Transports nous demande, dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière, une personne désignée par résolution du conseil d'arrondissement afin de signer la lettre d'engagement au nom de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre du programme «Vision Zéro» et du Plan d'apaisement de la circulation, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles prévoit l'aménagement des infrastructures permettant la sécurisation des déplacements sur son réseau routier. Afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité et le nombre des déplacements actifs et collectifs, l'arrondissement prévoit l'aménagement de trottoirs autour du parc Yves-Thériault et d'un passage pour personnes à proximité des Habitations de la Rousselière. La construction de dos d'âne et l'installation de radars pédagogiques ont pour objectif de modérer la circulation sur certaines rues où une problématique de vitesse a été constatée. L'ensemble de mesures

proposées permettra d'améliorer la sécurité et le confort des déplacements ainsi que l'accessibilité universelle sur le réseau routier.

En terme d'engagements, via la lettre nous nous engageons essentiellement à :

- Utiliser l'aide financière uniquement pour les projets soumis;
- Produire un rapport d'activités au terme du projet;
- Rembourser tout montant non-utilisé;
- Installation des indicateurs de vitesse uniquement sur les rues relevant de la compétence de l'arrondissement;
- Respect des normes du Ministère dans les installations et la signalisation.

JUSTIFICATION

L'obtention d'une telle aide financière permettra à l'arrondissement de financer une partie des coûts de réalisation des projets décrits précédemment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de l'aide financière représente environ 50% du coût des travaux.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en accessibilité universelle

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 22 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-20

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques

**Dossier # : 1216183014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

Il est recommandé:

D'autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets d'aménagements suivants et engager l'Arrondissement à assumer sa part d'investissement dans ces projets :

- Réaménagement du parc Clémentine-De La Rousselière
- Aménagement du parc Médéric-Archambault

De désigner le directeur de la Direction du développement du territoire et études technique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit, ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

De confirmer que le greffier de la Ville de Montréal est la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour ces projets;

De s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain.

CONTENU

CONTEXTE

Confrontée aux conséquences des bouleversements climatiques, Montréal multiplie ses efforts pour offrir à la population des milieux de vie résilients et durables. Les parcs Clémentine-De La Rousselière et Médéric-Archambault, localisés en berge du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, sont des parcs qui pourraient certainement contribuer à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 10 0256 - DEMANDES - FINANCEMENT- PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - PROJETS CONTRIBUANT À LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN, PHASE 2 - RÉAMÉNAGEMENT - PARC CLÉMENTINE-DE LA ROUSSELIÈRE-AMÉNAGEMENT-PARC MÉDÉRIC-ARCHAMBAULT

DESCRIPTION

Le Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain a été identifié par l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour le dépôt de deux projets d'aménagement en berge, soit les parcs Clémentine-De La Rousselière et Médéric-Archambault. Ces deux projets s'inscrivent dans le volet de *mise en valeur permettant l'accessibilité aux milieux naturels, la récréation extensive, la restauration ou la connectivité naturelle* de la phase II du programme de la CMM.

Parc Clémentine-De La Rousselière

L'administration de la CMM a procédé à l'analyse de la demande pour le réaménagement du parc Clémentine-De La Rousselière et a confirmé l'admissibilité des aménagements d'accès au fleuve, des travaux de renaturalisation de la bande riveraine et de la plaine inondable, l'ajout de sentiers et de mobilier urbain, l'amélioration de l'aire d'accueil et d'une partie du stationnement qui respectent les objectifs du Programme. Le comité exécutif de la CMM a autorisé, conditionnellement à l'approbation du projet par le comité de direction de la

Convention de subvention, pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale d'un million cinq cent cinq mille soixante-treize dollars (1 505 073 \$).

Parc Médéric-Archambault

L'administration de la CMM a procédé à l'analyse de la demande pour l'aménagement du parc Médéric-Archambault et a confirmé l'admissibilité des aménagements tels que la mise en place d'un quai flottant, la renaturalisation et l'assainissement des berges et du boisé existant, l'aménagement d'un sentier permettant d'accéder à la Rivière des Prairies et d'une promenade surélevée en bois longeant cette dernière, la plantation d'arbres, en plus de l'installation de mobilier urbain fixe. Ces aménagements s'inscrivent dans les objectifs des volets *Mise en valeur de milieux naturels et Activités de reboisement* du Programme de financement.

L'aménagement de ces deux parcs répond à plusieurs objectifs du Programme, notamment d'améliorer l'accessibilité aux milieux naturels, incluant les grands cours d'eau, prévenir la dégradation ou la perturbation d'un milieu naturel, restaurer les milieux naturels qui ont été dégradés ou endommagés et rétablir la connectivité entre les milieux naturels.

Plus précisément l'aménagement de ces deux parcs permettra:

- de créer des espaces de détente qui mettront en valeur le milieu naturel des rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies;
- de renaturaliser et assainir les berges et boisés existants;
- de donner accès à l'eau pour des activités nautiques (canot, kayak, pêche);
- d'augmenter la canopée à travers une plantation importante d'arbres.

Puisque les projets déposés doivent répondre à des impératifs métropolitains, ceux-ci doivent être approuvés par le conseil municipal.

Afin d'établir la conformité administrative des demandes de financement, la Ville de Montréal doit fournir une résolution permettant de :

- Autoriser la présentation de la demande de financement et l'engagement de l'organisme admissible d'assumer sa part d'investissement au projet;
- Désigner les personnes autorisées à signer la convention, ainsi que les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité pour ce projet;
- Confirmer l'engagement à réaliser les activités de communication énoncées à la présente demande de financement;
- Confirmer l'engagement de la municipalité à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible;
- Confirmer la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour ces projets;
- Confirmer l'engagement à maintenir un accès permanent et public des terrains visés par les projets et à maintenir l'accès gratuit, ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la CMM.

JUSTIFICATION

À défaut d'une telle résolution, les projets de réaménagement des parcs concernés ne pourront pas se qualifier pour la subvention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CMM verse, pour les projets approuvés, une contribution financière jusqu'à concurrence d'un montant maximal équivalent aux deux tiers des dépenses admissibles, le reste étant assumé par l'organisme admissible.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Les projets prévus contribueront à accroître la protection de l'environnement en assurant la conservation des milieux naturels et la résilience de la Ville face aux effets des changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présente résolution est requise pour la Communauté métropolitaine de Montréal afin d'établir la conformité administrative des demandes de financement de la Ville de Montréal aux programmes. La demande de financement favorise la réalisation des projets en réduisant des deux tiers les budgets à prévoir. L'aménagement de ces parcs en berge aura des retombées bénéfiques pour la communauté et rencontrent plusieurs objectifs que l'on retrouve dans divers plans ou politiques de la Ville de Montréal, tels que la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, la Trame verte et bleue de la CMM.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'engage à respecter les exigences de la CMM quant aux activités de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission des documents requis à la Communauté métropolitaine de Montréal;

- Confirmation par la Communauté métropolitaine de Montréal des dossiers retenus et des montants accordés;
- Signature de la convention;
- Réalisation des travaux d'aménagement;
- Réception des contributions financières par la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Amélie BILODEAU, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Julien CROTEAU DUFOUR, Direction générale

Lecture :

Julien CROTEAU DUFOUR, 17 septembre 2021
Amélie BILODEAU, 16 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique BARIL
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-09-15



Dossier # : 1216183015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Les entreprises Daniel Robert inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 774 799,28 \$ taxes incluses pour des travaux d'aménagement du parc Honoré-Primeau et autorisation d'une dépense de 846 783,22 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-08 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat à Les entreprises Daniel Robert inc. au montant de 774 799,28 \$ taxes incluses pour l'aménagement du parc Honoré-Primeau, conformément à l'appel d'offres public PARC21-08 (5 soumissionnaires) ;
- D'autoriser une dépense de 846 783,22 \$ contingences, incidences et taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-27 11:42

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Les entreprises Daniel Robert inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 774 799,28 \$ taxes incluses pour des travaux d'aménagement du parc Honoré-Primeau et autorisation d'une dépense de 846 783,22 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC21-08 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Honoré-Primeau se compose principalement d'un boisé envahie d'espèces indésirables et envahissantes, telles que le nerprun, l'érable de Norvège et l'érable à Giguère. Il contient également une part relativement importante de frênes, attaqués par l'agrile du frêne. La majorité de ces frênes présentent une faible condition de santé.

Afin de rendre ce parc sécuritaire pour les résidents et la population environnante, la majorité des végétaux qui composent le boisé seront abattus et remplacés par de nouvelles plantations pour créer une "forêt urbaine" plus saine. Le parc sera complètement réaménagé et éclairé.

Un appel d'offres public avait été lancé du 14 octobre au 10 novembre 2020 pour l'abattage d'arbres et le contrôle du nerprun dans le Parc Honoré-Primeau. Aucun contrat n'avait été octroyé à cette fin parce que les trois (3) soumissions reçues dépassaient tous significativement l'estimation des professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 12 0360 - AUTORISATION - NE PAS - DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES - NUMÉRO 20-18437 - ABATTAGE - ARBRES - CONTRÔLE - NERPRUN - PARC - HONORÉ-PRIMEAU

DESCRIPTION

Les travaux d'aménagement du parc comprennent:

Défrichement

- L'abattage de végétaux indésirables ou morts;

Reboisement

- Le reboisement des secteurs défrichés. 110 arbres seront plantés et regroupés pour représenter trois types de forêts: forêt pionnière, forêt mixte et érablière à giguère.

Aménagement

- Sentiers de criblure de pierre
- Mobilier urbain (bancs, bancs balançants, tables, corbeilles à papier)
- Lampadaires

JUSTIFICATION

Conformément aux plans et devis de la soumission PARC21-08, Les entreprises Daniel Robert inc. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés. La période d'appel d'offres public s'est étalée du 30 août au 22 septembre 2021.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Les entreprises Daniel Robert inc.	774 799,28 \$	61 983,94 \$	836 783,22 \$
Urbex construction inc.	925 064,71 \$	74 005,18 \$	999 069,89 \$
Les entreprises Pera	1 135 549,44 \$	90 843,96 \$	1 226 393,40 \$
E2R inc.	1 198 689,69 \$	95 895,18 \$	1 294 584,87 \$
Paysagistes Promovert	1 285 751,63 \$	102 860,13 \$	1 388 611,76 \$
Dernière estimation réalisée	898 745,00 \$	71 899,60 (8%) \$	970 644,60 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			1 149 088,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			-37 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-133 861,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-14%

Le principal écart de coûts en lien avec le bordereau de soumission est précisé ci-dessous:

Items du cahier des charges	Estimation (taxes inc) Annexe 1-A	Montant du bordereau (taxes inc) Plus bas soumissionnaire	Écarts	Justifications
2-115 Démolition enlèvement et récupération	409 126,19 \$	119 165,84 \$	-289 960,35 \$ 3,4 fois moins cher que l'estimation	Cet item comprends le défrichement du site (abattage des arbres indésirables, malades ou morts, le déchetage mécanisé des souches, racines et tiges. Nous n'avons pas de comparables de travaux similaires.L'estimation était

				probablement trop élevée. La moyenne des coûts pour cet item (5 soumissions reçues) est de 256 000 \$
--	--	--	--	---

Contingences :

Montant : 61 983,94 \$

Ce montant correspond à 8% de la valeur du contrat et sert à couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux.

Incidences

Montant : 10 000 \$
6000 \$, pour caractérisation en piles des sols excavés;
4000 \$, pour contrôle des matériaux.

Évaluation du rendement des adjudicataires

Tel que spécifié par l'encadrement administratif sur l'évaluation des fournisseurs (C-OG-APP-D-21-001), une évaluation de risque a été effectuée pour ce contrat et le résultat du questionnaire d'évaluation n'identifie pas de risque significatif : le résultat total est de moins de 30 points et aucun des critères n'est noté à 10 points. L'évaluation de rendement du fournisseur n'est donc pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total (avec taxes):

Entrepreneur: 774 799,28 \$
Contingences: 61 983,94 \$
Incidences: 10 000 \$ (montant provisionnel)

Total: 846 783,22 \$

Le coût maximal de ce projet est de 846 783,22 \$ taxes incluses. Ce projet sera financé à 100 % par l'Arrondissement par le règlement RCA20-E174.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Le réaménagement du parc Honoré-Primeau contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui a trait à l'enracinement de la nature en ville en mettant la biodiversité et les espaces verts au coeur de la décision.

Section B – Test climat

Omission de quantification

Section C – ADS+

La sécurité des femmes: L'aménagement du parc et principalement l'éclairage des sentiers

permettront à d'avantage de femmes et de personnes non binaires d'y circuler le soir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux d'abattage des arbres doivent être effectués l'automne, après le 15 septembre, en dehors de la période de nidification des oiseaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des retards potentiels dans la chaîne d'approvisionnement pourraient avoir un impact sur le délai des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des annonces pourront être publiées par divers canaux de communication de l'Arrondissement, et une affiche de chantier sera installée sur le site.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: Octobre 2021
Fin du contrat prévu: printemps 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 23 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-23

Dominique BARIL
architecte paysagiste

Luc CASTONGUAY
Directeur

**Dossier # : 1216183016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Urbex construction au prix de sa soumission, soit au montant de 78,183.00\$ taxes incluses pour la plantation d'arbres et d'arbustes dans le boisé du parc Don Bosco pour 2021-2022 et autorisation d'une dépense 82,092.15\$ taxes, contingences et incidences incluses. PARC.SP21-19 (1 soumissionnaire). Autoriser les virements de crédits nécessaires.

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat à Urbex construction au montant de 82 092,15\$ \$ taxes incluses pour la plantation d'arbres et d'arbustes dans le boisé du parc Don Bosco pour 2021-2022, conformément au devis technique PARC.SP21-19 (1 soumissionnaire) ;
- D'autoriser une dépense de 82 092,15\$ contingences, incidences et taxes incluses ;
- D'autoriser les virements de crédits nécessaires;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-10-01 10:47

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216183016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à Urbex construction au prix de sa soumission, soit au montant de 78,183.00\$ taxes incluses pour la plantation d'arbres et d'arbustes dans le boisé du parc Don Bosco pour 2021-2022 et autorisation d'une dépense 82,092.15\$ taxes, contingences et incidences incluses. PARC.SP21-19 (1 soumissionnaire). Autoriser les virements de crédits nécessaires.

CONTENU**CONTEXTE**

Le parc Don Bosco comporte un petit boisé au coin du boul Perras et de la rue Alfred-Nobel, qui a subi un abattage de nombreux frênes morts en 2020 afin de le sécuriser pour les citoyens utilisant le parc. Les essences arborescentes vasculaires résiduelles sont très peu diversifiées. Le peuplier deltoïde constitue l'essence majoritaire du boisé actuel. Afin d'augmenter la résilience du boisé, il est fortement recommandé d'augmenter sa diversité en essences arborescentes et arbustives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

20-18415 - Octroi d'un contrat de gré à gré à l'entreprise Serviforêt inc au montant de 70 341,71 \$ taxes incluses, pour les Travaux d'abattage d'arbres au parc Don-Bosco pour l'automne 2020 dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 70 341,71 \$ taxes incluses conformément aux documents de la soumission numéro 20-18415 (PARC20-17) (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Les travaux comprennent le reboisement dans divers secteurs du boisé. En somme, 100 arbres indigènes en contenant seront plantés et 50 arbustes indigènes en contenants seront plantés en octobre 2021. Les arbustes seront localisés principalement aux endroits où l'incidence de l'herbe à puce est nombreuse, ce qui permettra de réduire les risques d'infections et la propagation.

JUSTIFICATION

Dans le processus de gré à gré, une première phase de sollicitation de 5 soumissionnaires (PARC.SP21-15) n'a reçu aucun dépôt de soumission. Dans le cadre du processus de gré à gré, cinq invitations à soumissionner ont été envoyées. Une seule soumission a été reçue et jugée conforme.

Dans le cadre d'une seconde phase de sollicitation, six invitations à soumissionner ont été envoyées (5 entreprises et un OBNL). Lors de cette seconde phase de sollicitation, une seule soumission a été reçue et jugée conforme, soit Urbex construction pour 91,667.27 taxes incluses. Étant le seul soumissionnaire, suite à des négociations, Urbex construction a soumis une soumission révisée de 78,183.00 \$ taxes incluses.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Urbex construction inc.	78 183,00 \$	3 909,15 \$	82 092.15 \$
Dernière estimation réalisée	63 500,00 \$	3 175,00 \$	66 675,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			14 683,00\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			23,1%

Le principal écart de coûts en lien avec le bordereau de soumission est précisé ci-dessous:

Items du cahier des charges	Estimation (avec taxes) Annexe 1-A	Montant du bordereau (avec taxes) Plus bas soumissionnaire	Écarts	Justifications
	63 000 \$	78 183 \$	14 683 \$	La plupart des entrepreneurs ont déjà des engagements de plantations en cette période de l'année, c'est pourquoi les prix soumis sont plus élevés pour les entrepreneurs libres.

Contingences :

Montant : 3 909,15 \$

Ce montant correspond à 5 % de la valeur du contrat et sert à couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux.

Évaluation du rendement des adjudicataires

Tel que spécifié par l'encadrement administratif sur l'évaluation des fournisseurs, une évaluation de risque a été effectuée pour ce contrat et le résultat du questionnaire d'évaluation n'identifie pas de risque significatif : Le résultat total est de moins de 30 points et aucun des critères n'est noté à 10 points. L'évaluation de rendement du fournisseur n'est

donc pas requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total (avec taxes):

Entrepreneur: 78 183,00 \$

Contingences: 3 909,15 \$

Total: 82 092.15 \$

Le coût maximal de ce projet est de 82 029.15 \$ taxes incluses. Ce projet sera financé à 100 % par l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Le reboisement du boisé du parc Don Bosco contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui attrait à l'enracinement de la nature en ville en mettant la biodiversité et les espaces verts au coeur de la décision.

Section B – Test climat

Omission de quantification

Section C – ADS+

La sécurité des citoyens : La réduction de l'herbe à puce par le remplacement des arbustes diminuera l'incidence d'infection.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus ou le report de l'octroi de ce mandat entraînerait la propagation des espèces envahissantes dans les secteurs visés du boisés (dont l'herbe à puce) et ainsi des problématiques reliées à la sécurité des usagers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diverses activités de communication pourront être prévues afin d'informer la population et une affiche de chantier sera installée sur le site.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: Octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 29 septembre 2021
Dalila FLEURANT, 29 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique BARRETTE
ingenieur(e) forestier

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-09-29



Dossier # : 1218274004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser de ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM21-15 pour l'exécution de travaux de reprofilage du talus existant, fourniture et pose de plaques de gazon à l'intérieur des limites du chalet du parc Armand-Bombardier.

Il est recommandé :

D'autoriser de ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM21-15 pour l'exécution de travaux de reprofilage du talus existant, fourniture et pose de plaques de gazon à l'intérieur des limites du chalet du parc Armand-Bombardier.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-10-01 10:48

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218274004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser de ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM21-15 pour l'exécution de travaux de reprofilage du talus existant, fourniture et pose de plaques de gazon à l'intérieur des limites du chalet du parc Armand-Bombardier.

CONTENU**CONTEXTE**

La direction des travaux publics a lancé l'appel d'offres public IMM21-15 le 13 septembre 2021 pour l'exécution de travaux de reprofilage du talus existant, fourniture et pose de plaques de gazon à l'intérieur des limites du chalet du parc Armand-Bombardier. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 septembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il est demandé au conseil de ne pas donner suite à cette procédure d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de cet appel d'offres public, l'arrondissement a reçu deux offres : Celle du plus bas soumissionnaire conforme dépasse de façon non justifiable l'estimation budgétaire pour ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Report des travaux à une date ultérieure.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Après les vérifications effectuées, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 30 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLAND
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
Directeur des travaux publics

Le : 2021-09-30



Dossier # : 1214281026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclusion d'un contrat-cadre pour des services professionnels en conception et surveillance pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles, d'une durée maximale de 2 ans, pour une dépense maximale de 2 071 759,59 \$ (taxes incluses), conformément à l'appel d'offres public ING.SP21-08 et approbation de projets de convention avec la firme IGF AXIOM INC. pour un montant de 1 306 895,30 \$ (taxes incluses) et la firme FNX-INNOV INC. pour montant de 764 864,29 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

- d'accorder un contrat-cadre, d'une durée de deux ans (2 années) pour des services professionnels en conception et surveillance pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures, au montant maximal de 2 071 759,59 \$, taxes incluses, comportant deux sous-contrat; d'une durée maximale de 2 ans;
- d'accorder, à cette fin, un contrat#1 à la firme IGF Axiom inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux taux inclus au bordereau des prix de sa soumission, d'une valeur maximale de 1 306 895,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ING.SP21-08;
- d'accorder, à cette fin, un contrat#2 à la firme FNX-INNOV inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux taux inclus au bordereau des prix de sa soumission, d'une valeur maximale de 764 864,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ING.SP21-08;
- d'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres;
- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler;
- de procéder à une évaluation du rendement des firmes IGF AXIOM inc. et FNX-INNOV inc.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-10-01 10:45

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214281026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conclusion d'un contrat-cadre pour des services professionnels en conception et surveillance pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles, d'une durée maximale de 2 ans, pour une dépense maximale de 2 071 759,59 \$ (taxes incluses), conformément à l'appel d'offres public ING.SP21-08 et approbation de projets de convention avec la firme IGF AXIOM INC. pour un montant de 1 306 895,30 \$ (taxes incluses) et la firme FNX-INNOV INC. pour un montant de 764 864,29 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des investissements majeurs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles dans la mise à niveau de ses infrastructures à travers différents programmes, la Division de l'ingénierie de la Direction du Développement du territoire et des études techniques cherche à octroyer deux contrats à travers une entente cadre pour des services professionnels en conception et surveillance pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures, afin de l'aider à réaliser ces cibles. Pour ce faire un appel d'offres a été lancé du 20 août au 17 septembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Dans l'ensemble, la nature des contrats visent la production d'études avant-projet et de plans et devis et/ou la surveillance pour les différents travaux en infrastructures réalisés par la Division de l'ingénierie.

À noter que ces contrats sont assujettis à l'obligation pour les soumissionnaires de détenir l'autorisation émise par l'Autorité des marchés financiers, vu leur objet.

La durée des contrats est de 24 mois à partir de la date de l'autorisation d'octroi. Une disposition contractuelle de l'entente-cadre prévoit la possibilité d'une option de renouvellement annuelle pour un maximum de deux renouvellement (donc maximum 4 ans), si les budgets ne sont pas épuisés. Lors des renouvellements, les prix unitaires soumis seront ajustés, à chaque renouvellement, selon la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation d'ensemble de l'année précédente pour la région de Montréal, publié par

Statistique Canada. L'ajustement peut être à la hausse ou à la baisse. Tout renouvellement sera à confirmer par le CA.

JUSTIFICATION

Il y a eu sept preneurs du cahier des charges. Cinq soumissions ont été déposées (71,42 %). Les soumissionnaires ayant déposé une offre sont : CIMA+S.E.N.C., FNX-INNOV INC., GBI EXPERTS-CONSEIS INC., IGF AXIOM INC., et WSP CANADA INC.

La firme LES SERVICES EXP INC. a transmis un avis de désistement pour raison de carnet de commande complet.

L'analyse de conformité produite par nos services du greffe (en pièce jointe) indique que toutes les entreprises soumissionnaires sont conformes.

Tableaux d'analyse:

L'estimation globale du contrat est de 1 999 588,86 \$ \$ et le résultat d'appel d'offres du contrat est de 2 071 759,59 \$ taxes incluses. Le résultat de l'ouverture des soumissions est supérieur de 3,48 % par rapport à l'estimation.

Deux contrats seront octroyés à l'intérieur de la même entente cadre, et tel que stipulé aux documents contractuels, la firme se qualifiant pour le premier contrat devient inadmissible à l'octroi du deuxième.

CONTRAT # 1:

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIMAIRE	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (contingences + variations de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
IGF AXIOM inc.	85,0	0,8416894605	1 306 895,30 \$		1 306 895,30 \$
FNX-INNOV inc.	89,5	0,8307878092	1 378 209,92 \$		1 378 209,92 \$
WSP CANADA inc.	85,0	0,7593886778	1 448 533,58 \$		1 448 533,58 \$
CIMA+S.E.N.C.	79,0	0,6590136426	1 578 116,04 \$		1 578 116,04 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS inc.	85,5	0,6384563081	1 730 737,07 \$		1 730 737,07 \$
Dernière estimation réalisée			1 291 895,89 \$		1 291 895,89 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					14 999,41 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					1,16 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note - adjudicataire)					71 314,62 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	5,46 %
--	--------

L'estimation du contrat #1 était de 1 291 895,89 \$, la soumission recommandée pour le contrat #1 (IGF AXIOM inc.) est de 1 306 895,30 \$.

L'écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire est de 1,16 %.

Considérant ces informations et que l'écart est minime, la division de l'ingénierie recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

La firme IGF AXIOM inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP). Cette autorisation porte le numéro de décision : 2021-DAMP-1460, est en vigueur jusqu'au 01 juin 2024 (en pièce jointe).

La firme IGF AXIOM inc., ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, cette firme est conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

CONTRAT # 2:

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIMAIRE	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (contingences + variations de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
FNX-INNOV INC.	89,5	1,496997592	764 864,29 \$		764 864,29 \$
WSP CANADA INC.	85,0	1,369259755	803 353,78 \$		803 353,78 \$
CIMA+S.E.N.C.	79,0	1,186476721	876 544,80 \$		876 544,80 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS inc.	85,5	1,162318908	950 685,73 \$		950 685,73 \$
Dernière estimation réalisée			707 692,97 \$		
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					57 171,32 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					7,47 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleur note et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note - adjudicataire</i>					38 489,49 \$

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$	5,03 %
---	--------

L'écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire est de 7,47 %.

Considérant ces informations et que l'écart est acceptable, la division de l'ingénierie recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

La firme FNX-INNOV Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP). Cette autorisation porte le numéro de décision : 2018-CPSM-1060483, est en vigueur jusqu'au 07 novembre 2021 (en pièce jointe).

La firme FNX-INNOV Inc., ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, cette firme est conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'un contrat-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats de services professionnels de conception et/ ou de surveillance en infrastructures. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Division de l'ingénierie qui assurera la gestion des dits services. Ce contrat-cadre pourrait encourir des dépenses financées par l'arrondissement ou de la ville-centre.

La Direction des services administratifs et du greffe s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux firmes devra faire l'objet d'une autorisation des dépenses à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet contribue à assurer le maintien des infrastructures urbaines ce qui engendre une meilleure qualité de vie urbaine pour les résidents.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat: CA du 5 octobre 2021
Début des travaux: Octobre 2021
Fin des travaux: juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 29 septembre 2021
Joseph ARAJ, 29 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar SADOON
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-29

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du territoire et études techniques



Dossier # : 1216616005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies et 5000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles Montréal-Est, pour la période de octobre 2021 à avril 2022 dans le cadre du projet d'insertion socio-professionnelle auprès des jeunes, approuver le projet de convention à cet effet et autoriser ces dépenses à cette fin.

Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies et 5000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles|Montréal-Est, pour la période de octobre 2021 à avril 2022 dans le cadre du projet d'insertion socio-professionnelle auprès des jeunes;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'autoriser ces dépenses à cette fin, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Organisme	Projet / Période	Montant
Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles Montréal-Est	Brigade Neige PAT / 25 octobre 2021 au 4 avril 2022	5 000 \$
Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies	Brigade Neige RDP / 13 décembre 2021 au 1 ^{er} avril 2022	5 000 \$

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-28 10:25

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216616005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies et 5000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles Montréal-Est, pour la période de octobre 2021 à avril 2022 dans le cadre du projet d'insertion socio-professionnelle auprès des jeunes, approuver le projet de convention à cet effet et autoriser ces dépenses à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Considérant le succès du projet pilote d'insertion socio-professionnelle des jeunes réalisé en 2021, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite reconduire le projet pour l'année 2022.

Le projet est porté par deux organismes, le Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles|Montréal-Est ainsi que le Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies. Ceux-ci offre une opportunité d'insertion socio-professionnelle à des jeunes de l'arrondissement afin qu'ils effectuent du déneigement manuel auprès des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Le projet est réalisé à travers le programme Créneau des Carrefours qui favorise l'implication sociale et le développement des compétences des jeunes. Ces derniers sont encadrés par deux intervenantes et ont l'opportunité de participer aux prises de décisions en lien avec le bon fonctionnement de la coopérative. Ils sont d'ailleurs intégrés à la sélection des bénéficiaires, à la réalisation des circuits de déneigement, à l'évaluation de la qualité des services offerts ainsi qu'au processus de résolution de problèmes.

L'éligibilité des citoyens ayant des limitations fonctionnelles sera déterminée par les CLSC des territoires respectifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 3012 0364 : Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies et de 5 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles|Montréal-Est, pour la période du 4 janvier 2021 au 2 avril 2021 dans le cadre du projet « Insertion socio-professionnelle des jeunes 2021 » et approuver le projet de convention à cette fin. D'autoriser un virement de crédit à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier présente deux projets annuels couvrant la période de octobre 2021 à avril 2022.

1. Nom de l'organisme : Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles|Montréal-Est

Nom du projet : Brigade neige

Description : Projet d'insertion socio-professionnelle auprès des jeunes âgés entre 16 et 35 ans pour du déneigement manuel auprès des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Montant de la contribution recommandé : 5 000 \$

2. Nom de l'organisme : Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies

Nom du projet : Brigade des neiges

Description : Projet d'insertion socio-professionnelle auprès des jeunes âgés entre 15 et 18 ans pour du déneigement manuel auprès des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Montant de la contribution recommandé : 5 000 \$

JUSTIFICATION

Ces projets d'insertion socio-professionnelle des jeunes favorisent notamment :

- L'employabilité et l'implication citoyenne des jeunes entre 15 et 35 ans;
- Les déplacements sécuritaires en période hivernale à la sortie de leur résidence de citoyens ayant des limitations fonctionnelles.

L'administration de l'arrondissement a aussi pris en compte les bilans finaux de ces mêmes projets ayant eu lieu en 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Clé comptable : 2424.0010000.303713.03121.61900.016491

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité #8 *Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous* ; ainsi qu'à la priorité # 9 *Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire* et finalement la priorité #19 *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'un des projets débutera en octobre 2021 et le second projet en décembre 2021. Il est donc nécessaire qu'une décision soit rendue à la séance du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2021 afin de ne pas retarder son déploiement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les organismes prendront les dispositions nécessaires pour favoriser le bon déroulement

sécuritaire de ses activités. Selon l'évolution de la situation, certains ajustements pourraient être apportés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet :
Carrefour jeunesse-emploi Pointe-aux-Trembles|Montréal-Est

- Début de projet : 25 octobre 2021
- Fin de projet : 4 avril 2022
- Remise du rapport final : 5 mai 2022

Carrefour jeunesse-emploi Rivière-des-Prairies

- Début de projet : 13 décembre 2021
- Fin de projet : 1^{er} avril 2022
- Remise du rapport final : 2 mai 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christian LAUZON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 28 septembre 2021
Christian LAUZON, 24 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-09-24



Dossier # : 1211163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 27 977 \$ à la Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la réalisation de la stratégie d'intervention aux habitations Bellerive, pour la période du 6 octobre 2021 au 30 juin 2022. Approuver un projet de convention et autoriser les dépenses à cet effet. Approuver les virements de crédits nécessaires.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier de 27 977\$ à la Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la réalisation de la stratégie d'intervention aux habitations Bellerive, pour la période du 6 octobre 2021 au 30 juin 2022;

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'approuver les virements de crédits nécessaires;

D'autoriser cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-28 10:24

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 27 977 \$ à la Société Ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la réalisation de la stratégie d'intervention aux habitations Bellerive, pour la période du 6 octobre 2021 au 30 juin 2022. Approuver un projet de convention et autoriser les dépenses à cet effet. Approuver les virements de crédits nécessaires.

CONTENU

CONTEXTE

La demande de soutien financier s'inscrit dans le cadre d'un mandat de la direction du CIUSSS de l'Est-de-l'Ile-de-Montréal en lien avec l'état de situation entourant la maison de chambres sise au 14536, rue Notre-Dame. Suite à la perte du permis d'opération d'une résidence privée pour aînés (RPA) du propriétaire, ce dernier opère actuellement une maison de chambres sans permis et sans autorisation. Cette maison de chambres abrite des citoyens vulnérables, à risque d'itinérance, dans le cas d'une fermeture. Une cellule de crise composée de divers acteurs de la communauté, dont l'arrondissement, s'est rapidement mise en place à l'été 2021 afin d'intervenir adéquatement auprès des locataires, du propriétaire, ainsi que du voisinage, afin d'atténuer les impacts liés à l'opération de cette maison de chambres sans permis et sans autorisation.

Les enjeux soulevés sont les suivants :

- Problèmes de cohabitation sociale entre les locataires de la maison de chambres et les citoyens résidents du secteur
- Propriétaire en situation de non-conformité de la maison de chambres
- Menace de mettre à la rue certains citoyens en situation de vulnérabilité
- Nécessité d'investir afin de permettre à des ressources d'offrir une intervention adéquate

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 07 0224 : D'autoriser le Service des affaires juridiques à tenter toutes les procédures judiciaires requises, y compris, le cas échéant, le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal pour faire assurer le respect de la réglementation municipale au 14 536, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 456 323 du cadastre du Québec, district de La Pointe-aux-Prairies.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme:

Société Ressources-Loisirs inc.

Nom du projet :

Stratégie d'intervention aux habitations Bellerive

Description du projet :

Le projet propose la présence d'un travailleur de rue, spécifiquement dédié aux problématiques vécues à la résidence Bellerive. L'objectif de l'intervention de proximité proposée permet de rejoindre la clientèle là où elle se trouve, à même son milieu. Elle permet de développer la capacité d'agir des personnes en situation de vulnérabilité, par l'écoute, le référencement et l'intervention auprès des citoyens de la résidence. L'intervenant permettra également de faciliter les liens entre les différents acteurs et instances mobilisées dans le cadre de cette cellule de crise. Ce projet s'inscrit dans une intervention globale, menée par trois organismes communautaires soit : La Société Ressources-Loisirs inc, Infologis et l'Anonyme. L'intervention financée agit donc en complémentarité avec d'autres initiatives, permettant d'offrir une intervention globale.

JUSTIFICATION

La tenue de ce projet est nécessaire afin de soutenir les personnes en situation de vulnérabilité. Les interventions auront pour objectifs de :

- Tisser des liens avec les citoyens du voisinage dans une approche de médiation sociale
- Agir sur les irritants et facteurs de risques associés à la situation
- Faire connaître les droits des locataires
- Rechercher des alternatives de relocalisation

Le contexte de crise dans ce secteur précis de Pointe-aux-Trembles doit être adressé rapidement. Ainsi, l'intervention de proximité proposée par la Société Ressources-Loisirs de PAT permettra d'offrir une réponse directe aux diverses problématiques vécues, en complémentarité avec les autres organismes demandeurs, l'Anonyme et Infologis. L'intervention concertée entre ces trois acteurs permettra de prévenir des dommages collatéraux liés à la situation aux habitations Bellerive. Plus particulièrement la Société Ressources-Loisirs de PAT agira en prévention par de l'accompagnement individuel auprès des citoyens concernés, et des interventions en médiation sociale afin d'assurer une cohabitation harmonieuse dans ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À la demande des élus, l'arrondissement accordera une contribution financière pour soutenir l'intervention. La somme nécessaire à ce dossier est de **27 977 \$** et sera assumée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Imputation : Voir intervention financière

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité, et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet proposé est issu d'une mobilisation locale réunissant divers acteurs du milieu, notamment l'Arrondissement RDP-PAT, le CIUSSS de l'Est-de-l'Ile-de-Montréal, le service de l'habitation de la ville-centre, le poste de quartier 49, la Table de quartier de PAT, ainsi que

les trois organismes demandeurs (Société Ressources-Loisirs inc, l'Anonyme et Infologis). Le bon déroulement de l'ensemble de l'intervention est conditionnel à la confirmation de l'appui financier des différents bailleurs de fonds prévus au projet. Ainsi, à la demande des élus, l'appui de l'arrondissement est essentiel afin de compléter le montage financier pour la tenue du projet. Le positionnement des organismes Infologis, Prévention Pointe-de-l'île et L'Anonyme nécessite une addition de ressources afin de renforcer et de soutenir une intervention concertée et structurante dans le temps auprès de la communauté dans le secteur ciblé.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet se déroulera en conformité avec les mesures sanitaires liées à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.
Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Une reddition de compte finale est requise au plus tard le mois suivant la date de fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 27 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naya KOUSSA
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-09-26



Dossier # : 1216616004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 369 \$ à l'organisme Don Bosco Youth leadership Centre (DBYLC), pour la période et le montant indiqué en regard de celui-ci, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans/ Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 369 \$ à l'organisme ci-après désigné, pour la période et le montant indiqué en regard de celui-ci, dans le cadre **de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans.**

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Organisme	Projet / Période	Montant
Don Bosco Youth Leadership Centre	Aide aux devoirs / 5 octobre 2021 au 17 juin 2022	6 369 \$

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-27 11:43

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216616004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 369 \$ à l'organisme Don Bosco Youth leadership Centre (DBYLC), pour la période et le montant indiqué en regard de celui-ci, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans/ Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes furent développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

À la suite un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des Directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont la Direction générale adjointe - qualité de vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la Ville de Montréal:

CM18 0383 : Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes

CM17 1000 : Approuver un projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 M\$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017- 2018).

Pour l'arrondissement:

CA21 30 09 0276 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 16 616 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, pour le projet Bouger ensemble autrement, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans, pour la période du 7 septembre 2021 au 27 mai 2022.

CA20 30 10 0265 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 360 \$ à l'organisme Don Bosco Youth Leadership Centre pour la période du 7 septembre 2020 au 19 Juin 2021 pour le projet Tutorat effectué dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021).

CA19 30 09 0297 : Octroi - soutien financier - année 2019 - organismes - maison des jeunes de pointe-aux-trembles - don bosco youth leadership centre (dbylc) - programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion et la ville de montréal - midi-ville (2018-2021) - approbation - projets de convention à cet effet.

CA18 30 09 0292 : Octroi - contributions financières - année 2018 - organismes - maison des jeunes de pointe-aux-trembles - don bosco youth leadership centre (dylc) - programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans - entente ville-midi - approbation - deux projets de conventions.

DESCRIPTION

Organisme : Don Bosco Youth Leadership Centre (DBYLC)

Titre du projet : Aide aux devoirs

Montant accordé : 6 369 \$

Résumé du projet : Le projet permet d'offrir un soutien scolaire à des jeunes prairivois en difficultés académiques afin d'accroître leur chance de réussite académique.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux orientations municipales en matière de jeunesse ainsi qu'aux objectifs du Fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022.

L'organisme est ancré dans son milieu de vie et répond aux besoin des citoyens de Rivière-des-Prairies en desservant autant la communauté anglophone que francophone.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 6 369 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans cadre du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour le même projet au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien au projet global
		2018	2019	2020		
Don Bosco Youth	Aide aux	6 369 \$	6 369 \$	6 360	6 369 \$	19 %

Leadership Centre	devoirs			\$		
-------------------	---------	--	--	----	--	--

Imputation : 2101.0010000.101484.05803.61900.016491.0000.003689.000000.000000.000000

Numéro de demande d'achat : DA695254.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité #8 *Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous* ; ainsi qu'à la priorité # 9 *Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire* et finalement la priorité #19 *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet débutera en octobre 2021. Il est donc nécessaire qu'une décision soit rendue à la séance du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2021 afin de ne pas retarder son déploiement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme Don Bosco Youth Leadership Centre prend les dispositions nécessaires pour favoriser le bon déroulement sécuritaire de ses activités. De plus, les ateliers d'aide aux devoirs prévues se dérouleront conformément aux recommandations de la Santé publique. Selon l'évolution de la situation, certains ajustements pourraient être apportés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet :
Début de projet : 5 octobre 2021

Fin de projet : 17 juin 2022

Remise du rapport final : 18 juillet 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 16 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-09-16



Dossier # : 1212468009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'août 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 31 juillet au 27 août 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'août 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'août 2021.

Il est recommandé :

- D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'août 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 31 juillet au 27 août 2021.
- D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'août 2021 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'août 2021.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-14 10:48

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1212468009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'août 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 31 juillet au 27 août 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'août 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'août 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'août 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 31 juillet au 27 août 2021.
- Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'août 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'août 2021.

JUSTIFICATION

S.O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-13

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe



Dossier # : 1214939001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 69 210,35 \$, taxes incluses, pour l'achat de luminaires au parc de la Polyvalente Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 15 000 \$, non taxable, pour mandater la Division du marquage et de la signalisation (EESM) de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à procéder à l'installation des luminaires. Autorisation par le PDI, un montant de 69 210,35 \$ taxes incluses et autorisation de l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 15 000,00 \$ et approbation des virements de crédit à cette fin.

Il est recommandé :

- D'autoriser une dépense de 69 210,35 \$, taxes incluses, pour l'achat de luminaires au parc de la Polyvalente Pointe-aux-Trembles;
- D'autoriser une dépense de 15 000 \$, non taxable, pour procéder à leur installation par la Division du Marquage et de la Signalisation (EESM);
- Cette dépense sera financée à 100 % par l'arrondissement;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-17 15:08

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1214939001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense de 69 210,35 \$, taxes incluses, pour l'achat de luminaires au parc de la Polyvalente Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 15 000 \$, non taxable, pour mandater la Division du marquage et de la signalisation (EESM) de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à procéder à l'installation des luminaires. Autorisation par le PDI, un montant de 69 210,35 \$ taxes incluses et autorisation de l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 15 000,00 \$ et approbation des virements de crédit à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc de la polyvalente Pointe-aux-Trembles dispose d'un terrain de soccer synthétique éclairé qui dessert les élèves de la polyvalente voisine ainsi que les clubs de soccer de l'arrondissement. Lors d'une inspection de routine, il a été observé que les luminaires n'étaient plus sécuritaires et risquaient de tomber. Par conséquent, les luminaires ont été retirés des tours en urgence et les activités de soccer de soir ont été relocalisées dans d'autres parcs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de remettre en état le système d'éclairage autour du terrain de soccer, la division de l'éclairage et la signalisation de Rosemont a produit une soumission pour de nouveaux supports et luminaires. L'achat de ces composantes d'éclairage s'élève à 69 210,35 \$, taxes incluses' et 15 000 \$ sont aussi requis pour l'installation de ces composantes par l'équipe de Rosemont, pour un total de 84 210,35 \$. Ce montant peut toutefois être réduit de 27 000 \$ grâce à un programme de remise d'Hydro Québec pour la conversion à l'éclairage au DEL, à condition que le bon de commande pour l'achat des équipements ait été produit avant le 31 décembre prochain.

JUSTIFICATION

L'achat et l'installation de nouvelles composantes d'éclairage sont requis pour permettre la remise en fonction de l'éclairage du terrain de soccer du parc de la polyvalente de Pointe-aux-Trembles et ainsi permettre la reprise des matchs en soirée à compter de la saison 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal du projet est de 84 210,35 \$ et sera financé pour un montant de 69 210,35 \$ taxes incluses par le PDI de l'arrondissement par le règlement RCA17-E159 et 15 000,00 \$ par le budget de fonctionnement provenant de la taxation additionnelle de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Voir pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les composantes du système d'éclairage de ce terrain de soccer ne sont pas remplacées, ce terrain ne pourra être disponible pour les activités en soirée. L'achat de ces composantes doit également être fait en 2021 afin de bénéficier du programme de remise d'Hydro-Québec pour la conversion à l'éclairage au DEL.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Après des vérifications effectuées, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald FORLINI, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Ronald FORLINI, 16 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane LABRECQUE
C/d parcs <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-16

Louis LAPOINTE
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1217960009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation des résultats financiers au 31 août 2021, projetés au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des- Prairies–Pointe-aux-Trembles et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2021 comparé avec le 31 août 2020.

IL EST RECOMMANDÉ:

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 août 2021, projetés au 31 décembre 2021.

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 août 2021 comparé au 31 août 2020.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-22 15:48

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217960009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Présentation des résultats financiers au 31 août 2021, projetés au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2021 comparé avec le 31 août 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 105.4 de la Loi sur les cités et villes et 130 de la Charte de la Ville de Montréal, les arrondissements doivent présenter les résultats de l'évolution financière des revenus et dépenses au 30 avril de chaque année et projetés en fin d'exercice, de même qu'un état comparatif des résultats financiers pour cette période en regard de la même période, l'année précédente. Cet exercice doit être repris pour l'évolution financière au 31 août.

En raison de la production des états financiers trimestriels, exercice ayant débuté en 2013, et des besoins en matière de planification financière, l'administration municipale a demandé aux unités d'affaires de produire des évolutions budgétaire au 31 mars, 30 juin et 31 août cette année. C'est la raison pour laquelle il y a dépôt des résultats conformément à ces dates.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 3009 0279 - Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 30 juin 2021 - prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 30 juin 2021 comparé au 30 juin 2020. (1217960006)

CA21 3005 0146 - Prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 mars 2021 - prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 mars 2021 comparé au 31 mars 2020. (1217960003)

DESCRIPTION

L'état des revenus et dépenses au 31 août 2021, projetés au 31 décembre 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

L'état des revenus et des dépenses au 31 août 2021, pour l'arrondissement de Rivière-des-

Prairies-Pointe-aux-Trembles, projetés jusqu'au 31 décembre 2021 et présenté en pièce jointe, est à l'équilibre. Des économies, des affectations et certaines réserves permettent de compenser les coûts additionnels résultant des mesures mises en place pour répondre à la pandémie, tout comme pour la poursuite des activités opérationnelles, techniques, administratives et de soutien à la clientèle et aux citoyens. Ces économies réalisées en raison d'écart salariaux, de réserves et autres familles de dépenses permettront de couvrir les coûts de main-d'oeuvre prévus pour le temps supplémentaire, les hors structures et assignations temporaires et autres.

L'état comparatif des revenus et dépenses réels au 31 août 2021 et 2020, pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

L'état comparatif des revenus réels dressé au 31 août 2021, présenté en pièce jointe, montre un écart favorable de 577 600 \$ et l'état comparatif des dépenses réelles dressé à la même date, présenté en pièce jointe, montre une variation défavorable de 1 398 000 \$. Les explications concernant ces variations sont incluses dans les fichiers en pièces jointes.

JUSTIFICATION

La présentation des résultats financiers se fait en conformité avec les articles 105.4 de la Loi sur les cités et villes et 130 de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les unités d'affaires sont responsables du reflet des résultats de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021 projetés au 31 décembre 2021

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi sur les cités et villes, article 105.4, sanctionnée le 15 juin 2006 et l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis LAROCQUE
chef de division des ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2021-09-21



Dossier # : 1213997008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Groupe Folklorique Abruzzese Âge d'Or de Rivière-des-Prairies pour l'organisation de ses activités.

À la demande des élus du conseil d'arrondissement :
Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière à l'organisme suivant, pour l'organisation de leurs activités :

- 500 \$ Groupe Folklorique Abruzzese Âge d'Or de Rivière-des-Prairies

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-28 16:44

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1213997008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à l'organisme Groupe Folklorique Abruzzese Âge d'Or de Rivière-des-Prairies pour l'organisation de ses activités.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social. L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière à l'organisme suivant :
500 \$ Groupe Folklorique Abruzzese Âge d'Or de Rivière-des-Prairies pour l'organisation de ses activités

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis de 500 \$ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.

La DA # 698774 réserve les crédits à cette fin.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes âgées et des jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2021-09-28



Dossier # : 1215270013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

Il est recommandé:

D'adopter, le projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-07 12:55

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215270013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande de modification au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a pour but l'ajout d'une nouvelle section (31.5) applicable aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation.

Autrement dit, tout projet visant la modification du nombre de lots constructibles pour un terrain occupé par un bâtiment unifamilial, bifamilial ou trifamilial, ainsi que tout projet de transformation ou de construction augmentant le nombre total de logements pour un terrain occupé par un bâtiment unifamilial, bifamilial ou trifamilial seront assujettis à la section 31.5 du règlement sur les PIIA.

La section 31.5 se veut un outil permettant d'encadrer les projets visant l'augmentation de la densité d'habitation, dans les quartiers peu ou moyennement dense, par le biais d'objectifs et de critères visant le lotissement, l'implantation des bâtiments, l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 30 10 0346 - 1er octobre 2009 : Adopter, avec modifications, le règlement numéro RCA09-PIIA01 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. (GDD : 1094564004)

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement propose un nouveau cadre d'analyse qualitative ayant pour buts et intentions d'aménagement :

1. Encadrer les nouvelles insertions de manière à assurer leur intégration harmonieuse

- dans le milieu bâti existant et la végétation existante.
2. Assurer la complémentarité du type de développement immobilier proposé avec le milieu bâti existant.
 3. Préserver et mettre en valeur les composantes distinctes du cadre bâti existant.
 4. Préserver et mettre en valeur les composantes naturelles du site d'insertion (milieu riverain, percées visuelles, parcs, boisés), le cas échéant.
 5. Favoriser un paysage urbain et une architecture de qualité.

De plus, l'analyse qualitative des projets sera guidée par les objectifs suivants, à savoir :

- Concevoir le lotissement en lien avec les particularités du milieu environnant.
- Assurer une implantation harmonieuse des nouvelles constructions dans le milieu bâti existant.
- Assurer l'intégration cohérente et harmonieuse des nouvelles constructions au milieu bâti environnant.
- Préserver, valoriser et bonifier les espaces verts et les arbres matures sur le site.
- Concevoir l'aire de stationnement et sa voie d'accès de manière à minimiser leur impact sur les lots voisins, le paysage urbain et l'environnement.
- Prévoir des aménagements optimisant la fonctionnalité des lieux.

À cela s'ajoutent 23 critères d'évaluation des projets visant le lotissement, l'implantation des bâtiments, l'apparence architecturale et l'aménagement des terrains.

JUSTIFICATION

Le projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-009 visant la création de la section 31.5, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, permettra d'encadrer les projets de lotissement, de transformation ou de construction modifiant le nombre de lots constructibles ou augmentant le nombre total de logements. Le projet de règlement vise à permettre l'élaboration de projets visant l'augmentation de la densité d'habitation de façon harmonieuse et dans les capacités d'accueil du cadre bâti existant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas à ce dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 7 septembre 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 27 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DE AZEVEDO
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-09-07



Dossier # : 1215270013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

Il est recommandé:

D'adopter, le projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-07 12:55

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1215270013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-PIIA01-009 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-pointe-aux-trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la section 31.5 intitulée Dispositions applicables aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation ».

CONTENU**CONTEXTE**

La présente demande de modification au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a pour but l'ajout d'une nouvelle section (31.5) applicable aux projets de densification pour les terrains occupés par les classes d'usages H.1, H.2 ou H.3 dans une zone d'habitation.

Autrement dit, tout projet visant la modification du nombre de lots constructibles pour un terrain occupé par un bâtiment unifamilial, bifamilial ou trifamilial, ainsi que tout projet de transformation ou de construction augmentant le nombre total de logements pour un terrain occupé par un bâtiment unifamilial, bifamilial ou trifamilial seront assujettis à la section 31.5 du règlement sur les PIIA.

La section 31.5 se veut un outil permettant d'encadrer les projets visant l'augmentation de la densité d'habitation, dans les quartiers peu ou moyennement dense, par le biais d'objectifs et de critères visant le lotissement, l'implantation des bâtiments, l'apparence architecturale et l'aménagement de terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 30 10 0346 - 1er octobre 2009 : Adopter, avec modifications, le règlement numéro RCA09-PIIA01 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. (GDD : 1094564004)

DESCRIPTION

Le présent projet de règlement propose un nouveau cadre d'analyse qualitative ayant pour buts et intentions d'aménagement :

1. Encadrer les nouvelles insertions de manière à assurer leur intégration harmonieuse

- dans le milieu bâti existant et la végétation existante.
2. Assurer la complémentarité du type de développement immobilier proposé avec le milieu bâti existant.
 3. Préserver et mettre en valeur les composantes distinctes du cadre bâti existant.
 4. Préserver et mettre en valeur les composantes naturelles du site d'insertion (milieu riverain, percées visuelles, parcs, boisés), le cas échéant.
 5. Favoriser un paysage urbain et une architecture de qualité.

De plus, l'analyse qualitative des projets sera guidée par les objectifs suivants, à savoir :

- Concevoir le lotissement en lien avec les particularités du milieu environnant.
- Assurer une implantation harmonieuse des nouvelles constructions dans le milieu bâti existant.
- Assurer l'intégration cohérente et harmonieuse des nouvelles constructions au milieu bâti environnant.
- Préserver, valoriser et bonifier les espaces verts et les arbres matures sur le site.
- Concevoir l'aire de stationnement et sa voie d'accès de manière à minimiser leur impact sur les lots voisins, le paysage urbain et l'environnement.
- Prévoir des aménagements optimisant la fonctionnalité des lieux.

À cela s'ajoutent 23 critères d'évaluation des projets visant le lotissement, l'implantation des bâtiments, l'apparence architecturale et l'aménagement des terrains.

JUSTIFICATION

Le projet de règlement numéro RCA09-PIIA01-009 visant la création de la section 31.5, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement, permettra d'encadrer les projets de lotissement, de transformation ou de construction modifiant le nombre de lots constructibles ou augmentant le nombre total de logements. Le projet de règlement vise à permettre l'élaboration de projets visant l'augmentation de la densité d'habitation de façon harmonieuse et dans les capacités d'accueil du cadre bâti existant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas à ce dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 7 septembre 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 27 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DE AZEVEDO
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-09-07



Dossier # : 1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

1. D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005A** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002A** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002A** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003A** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

2. D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001A** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

3. D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-05-13 13:36

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe- aux-Trembles pour l'année 2021, édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005B** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002B** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002B** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003B** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001B** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-06-18 17:05

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public

Il est recommandé :

1. D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005C** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002C** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002C** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003C** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

2. D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001C** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

3. D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Benoît PELLAND Le 2021-08-12 11:38

Signataire :

Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe



Dossier # : 1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

De ratifier la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005D** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002D** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002D** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles -Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003D** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001D** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles -Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-21 13:26

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1213163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant:**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors du conseil d'arrondissement du 4 mai 2021 (résolution: CA21 30 05 0155). Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 12 mai 2021
Julie BOISVERT, 12 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de developpement d'activites culturelles
physique s et sportives

IDENTIFICATION**Dossier # :1213163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant:**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement :

4 mai 2021 (résolution : CA21 30 05 0155);

1 juin 2021 (résolution: CA21 30 06 0196).

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 16 juin 2021

Julie BOISVERT, 9 juin 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN

agent (e) de developpement d'activites culturelles
physique s et sportives

IDENTIFICATION**Dossier # :1213163002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant :**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement :

4 mai 2021 (résolution CA21 30 05 0155)

1 juin 2021 (résolution CA21 30 06 0196)

6 juillet 2021 (résolution CA21 30 07 0241)

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 11 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

IDENTIFICATION

Dossier # :1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU**CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant :**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors des conseils d'arrondissement :

4 mai 2021 (résolution CA21 30 05 0155)

1 juin 2021 (résolution CA21 30 06 0196)

6 juillet 2021 (résolution CA21 30 07 0241)

16 août 2021 (résolution CA21 30 08 0254)

Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 21 septembre 2021
Julie BOISVERT, 21 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

IDENTIFICATION

Dossier # :1213163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la réorganisation municipale de Montréal (réf. : le Règlement antérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001), chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- **Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4-1, article 3, alinéa 8;**
- **Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;**
- **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 (vente et consommation d'alcool);**
- **Règlement de zonage de l'arrondissement, RCA09-Z01, article 315, (affichage);**
- **Règlement sur les parcs, R.R.V.M., c. P-3, en vertu de l'ordonnance OCA18-(P-3);**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 3012 0412	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3012 0392	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3011 0352	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3009 0245	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3007	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans

0210	l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édicition des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3003 0074	Approbation de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édicition des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

À chaque année, plusieurs centaines d'événements sont prévus sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Ceux-ci peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, religieuse, interculturelle, caritative, civique, commémorative, festive, commerciale, etc. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement peuvent avoir une portée locale, régionale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons, soit par l'occupation en totalité ou en partie d'une place ou d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou d'une combinaison telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les citoyens sont invités à se rassembler gratuitement lors d'activités organisées dans le cadre de plusieurs événements sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Selon les événements, de l'animation, des repas en plein air, des spectacles, des parties ou compétitions sportives, des jeux divers, de la danse, etc. seront présentés sur les différents sites concernés.

Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2021.

JUSTIFICATION

Le développement événementiel et l'occupation du domaine public sont au coeur des priorités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettant la présentation de divers spectacles et donnant ainsi l'occasion aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, de boissons alcoolisées ou non, représente un soutien pour les organismes pour l'autofinancement de leurs événements. Dans certains cas, ces événements contribueront à l'épanouissement de la population et permettront aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'arrondissement sensibilise les promoteurs sur ces questions, tel qu'indiqué dans le plan d'action local de développement durable de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de réaliser ces événements, il y aura des impacts négatifs importants relativement à leur planification ainsi qu'à la promotion de ces activités. Dans le cadre

d'événements à caractère physique et sportif, cela contribuera à promouvoir le sport, la santé physique et les saines habitudes de vie. La présentation d'événements publics favorisera la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Dans d'autres cas, elle permettra une visibilité et un rayonnement de l'arrondissement ainsi que de mettre en lumière son attractivité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Tout événement proposé respectera les mesures sanitaires et consignes gouvernementales reliées à la pandémie de la COVID-19. Les zones de couleur seront respectées et les propositions s'adapteront avec différents scénarios en fonction de l'évolution de la pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées dans les hebdomadaires locaux et sur le site web de l'arrondissement.

D'un côté, l'arrondissement est responsable du plan de communication et de la promotion de tous les événements en régie. D'un autre côté, Les promoteurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons : dans les quotidiens, le journal de quartier, dans les médias sociaux, etc. De plus, lors d'une fermeture de rues, les promoteurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées. Au besoin, l'arrondissement peut soutenir ces derniers, selon le cadre de référence en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements selon le tableau de la programmation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 23 avril 2021

Julie BOISVERT, 20 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myriam BOURGOIN
agent (e) de developpement d'activites
culturelles physique s et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-20

Valérie LAFOREST
Directrice

**Dossier # : 1213469017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'amendement de la résolution CA21 30 09 0287 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 septembre 2021, afin de modifier, conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), du plan relatif à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 6 357 327, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003041407 – District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 10 septembre 2021, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'amendement de la résolution CA21 30 09 0287 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 septembre 2021, visant à modifier, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), le plan relatif à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 6 357 327 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme *Transworld*, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 8 septembre 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003041407.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande cette demande pour la raison suivante :

- L'objectif et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

Adopté

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-09-14 10:52

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1213469017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'amendement de la résolution CA21 30 09 0287 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 septembre 2021, afin de modifier, conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), du plan relatif à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 6 357 327, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003041407 – District de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant la modification d'une enseigne à plat proposée sur le bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 6 357 327, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Ce projet est soumis à la procédure sur les PIIA en vertu de l'article 104 de la section 14 applicable aux zones industrielles situées aux abords de l'autoroute 40 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01). Le projet doit respecter l'objectif et les critères prévus dans cette section.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 09 0287 – 7 septembre 2021 : Approbation du plan relatif à l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste.

CA20 30 07 0197 – 7 juillet 2020 : Approbation des plans relatifs à l'implantation, à l'apparence du bâtiment et aux aménagements du terrain pour un projet de construction d'un bâtiment industriel projeté aux 5111 et 5121, boulevard Saint-Jean-Baptiste.

DESCRIPTION

Description du projet

La demande vise la modification de l'enseigne en retirant la partie blanche située dans la partie droite de l'enseigne. Les inscriptions qui s'y trouvaient sont tout simplement supprimées, le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme *Transworld*, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 8 septembre 2021.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 268. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

Objet	Caractéristique
Usages	P.6 : Utilité publique I.1 : Industrie légère I.2 : Industrie moyenne A.1 : Agriculture urbaine
Mode d'implantation	Isolé
Type de toit	Plat
Nombre de logements	Aucun
Nombre d'étages	1 à 3 étages
Hauteur maximale en mètres	Toit plat : 12,5 mètres;
Taux d'implantation	Min : 30 % / Max : 70 %

Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)

L'approbation doit tenir compte de l'objectif et des critères de l'article 110 de la section 14, applicable aux zones industrielles situées aux abords de l'autoroute 40 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01) :

Article 110 – Affichage

Objectif :

Assurer une bonne intégration des enseignes avec les façades des bâtiments et une harmonisation de l'affichage dans le secteur.

Critères :

- Les dimensions, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux, l'éclairage des enseignes et leur support s'intègrent et s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment principal (matériaux de bois, pose d'auvents, etc.);
- Pour un bâtiment industriel, les enseignes sont apposées sur la partie administrative du bâtiment;
- Les enseignes sont apposées à plat ou en saillie sur le bâtiment;
- Les éléments architecturaux reliés à une image corporative se limitent également à une partie restreinte des bâtiments.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver la demande d'amendement de la résolution CA21 30 09 0287 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 septembre 2021, afin de modifier, conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), le plan relatif à l'installation d'une enseigne à plat pour un bâtiment industriel situé au 5111, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 6 357 327 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme *Transworld*, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 8 septembre 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003041407.

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande cette demande pour la raison suivante :

- L'objectif et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 8 septembre 2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 10 septembre 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand LABBÉ
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2021-09-14